

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-CF-INF-40-10-10-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 18/06/2015

**CF - Infractions et sanctions pénales - Poursuites correctionnelles - Délit
général de fraude fiscale**

Positionnement du document dans le plan :

CF - Contrôle fiscal

Infractions et sanctions

Titre 4 : Infractions et sanctions pénales

Chapitre 1 : Poursuites correctionnelles

Section 1 : Délit général de fraude fiscale

1

Les dispositions de l'article 1741 du code général des impôts définissent et sanctionnent le délit général de fraude fiscale.

10

Seront ainsi examinés :

- les éléments constitutifs du délit (sous-section 1, cf. [BOI-CF-INF-40-10-10-10](#)) ;
- la mise en œuvre des poursuites (sous-section 2, cf. [BOI-CF-INF-40-10-10-20](#)) ;
- la procédure judiciaire d'enquête fiscale (sous-section 3, cf. [BOI-CF-INF-40-10-10-30](#)) ;
- les personnes responsables du délit (sous-section 3, cf. [BOI-CF-INF-40-10-10-40](#)) ;
- les peines applicables (sous-section 4, cf. [BOI-CF-INF-40-10-10-50](#)).